

---

**BAPE-4.7**

---

**Référence:**

4. Le climat sonore

**Demande ou Question:**

- 4.7 Une différence de 11 décibels étant considérée comme importante, pourquoi est-il dit à la page 6-38 de l'Addenda au transport maritime que « les niveaux sonores de passage (des méthaniers) peuvent osciller approximativement entre 26,0 et 33,0 dB (tableau 6.3-6) », alors que les niveaux de bruit dans ce même tableau 6.3-6 sont de « environ 22 » à « environ 26 » ?

**Réponse:**

Une erreur s'était glissée dans la dernière phrase du premier paragraphe de la page 6-38, elle aurait dû se lire comme suit :

*« Selon la modélisation effectuée pour un méthanier (accompagné du nombre approprié de remorqueurs) (section 5.2.3.3), les niveaux sonores de passage à certains endroits précis ont été estimés entre 22,0 et 37,0 dB (tableau 6.3-6). »*

De plus, afin d'éviter toute confusion, le tableau 6.3-6 aurait dû être présenté comme suit :

**Tableau 6.3-6 Niveaux sonores aériens de pointe générés par un méthanier et des remorqueurs en cours de transport maritime**

Emplacement du récepteur	Intensité du son (dBA)
route nord passant par Île Verte (A-5)	environ 22
route sud passant par Île Verte (A-5)	environ 27
route nord passant par Gros Cacouna 2 (A-2)	environ 33
route sud passant par Gros Cacouna 2 (A-2)	environ 37
route nord passant par le marais de Gros Cacouna <sup>(a)</sup>	environ 27
route sud passant par le marais de Gros Cacouna <sup>(a)</sup>	environ 26

---

**BAPE-4.7**

---

<sup>(a)</sup> Les niveaux sonores à cet emplacement sont pour le récepteur A-1 identifié dans l'ÉIE. Ces valeurs ont été fournies directement aux spécialistes de la faune pour cette évaluation.